

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/12/2020

Dossier complet le :

25/06/2021

N° d'enregistrement :

2020-10394

1. Intitulé du projet

Défrichement en vue de la réalisation du lotissement "Les Corciers de Nasses" sur la commune de SAINT-JULIEN-EN-BORN, pour une superficie de 43 279 m² au lieu-dit "Mouyne". Le projet est porté par la commune de SAINT JULIEN EN BORN et par l'indivision PETGES CAPEYRON.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Indivision PETGES CAPEYRON

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de SAINT-JULIEN EN BORN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Gilles DUCOUT, Maire

RCS / SIRET

2 1 4 0 0 2 6 6 9

Forme juridique

Collectivité territoriale (Commune)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6° a)	Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.
47° a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.

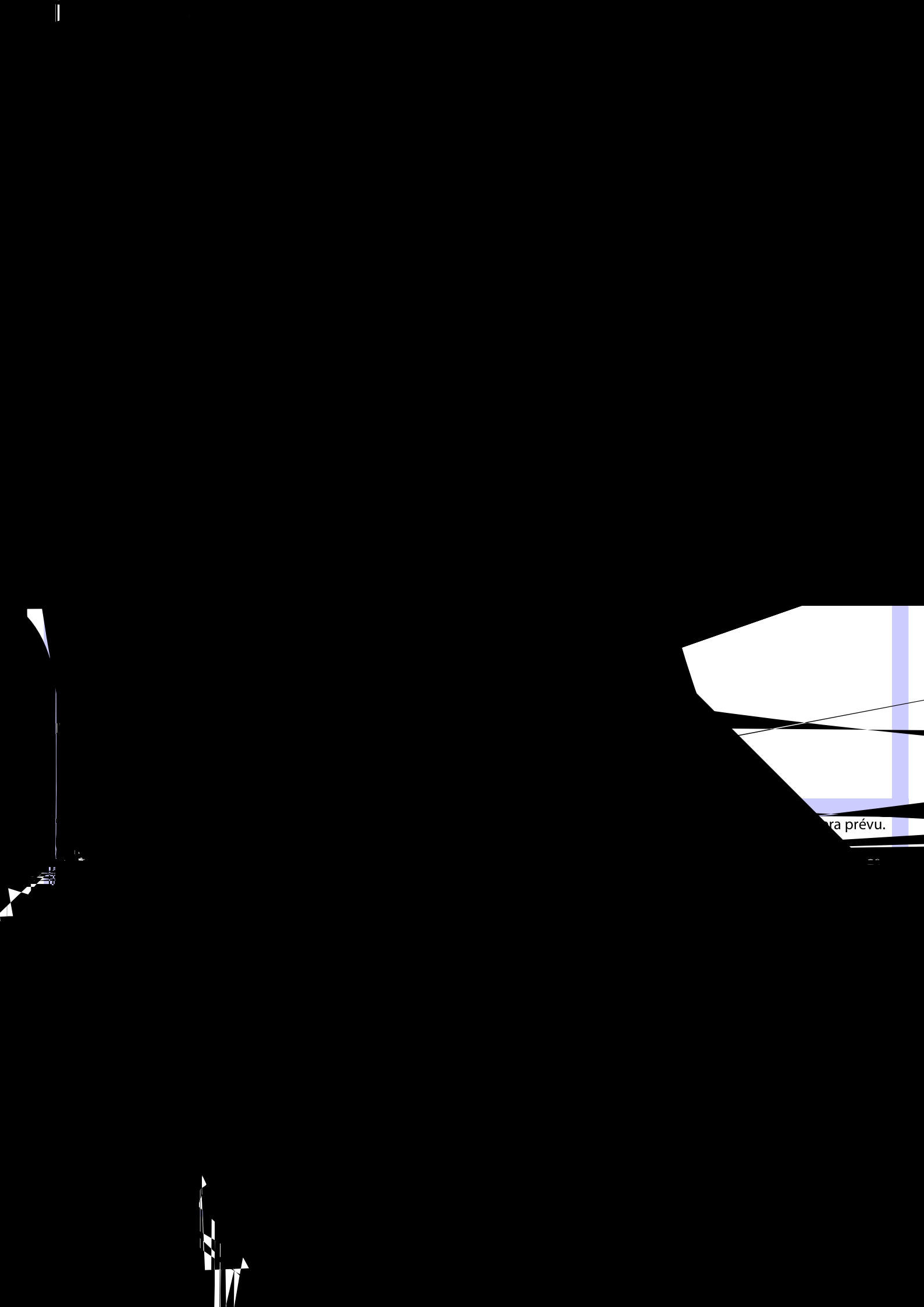
4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, soumis à autorisation de défrichement, prévoit la création de 51 lots à bâtir, à vocation d'habitation, sur la commune de SAINT JULIEN EN BORN (40), le long de la route du Nel (RD 652). L'opération occupe 43 279 m², au niveau du lieu-dit "Mouyne". L'aménagement est sis sur les parcelles n°170p, 172, 173, 778p et 779p de la section AK et sur les parcelles n°947p, 949p, 1150p, 1691 et 1797 de la section AB. Les terrains sont destinés à recevoir des habitations individuelles et la commune de SAINT JULIEN EN BORN s'est réservé le terrain situé en façade, au sud-est, qui fera l'objet d'un aménagement sous forme de lots sociaux. Le projet est desservi depuis la route départementale à l'est (RD652 ou Route des Lacs) qui se mue ensuite en une voie de desserte principale de l'aménagement. Cette voie est connectée à la rue des Mimosas au nord-ouest qui donne sur le lotissement des Nasses. Chaque lot sera raccordé aux divers réseaux (eau potable, téléphone, électricité, etc.). L'aménagement comprend des espaces verts le long des voiries mais également au sud du projet, secteur qui sera maintenu boisé en conservant un maximum de sujets arborés dont l'état phytosanitaire est satisfaisant. Les arbres remarquables sont conservés dans les lots et à proximité des voiries.

Le projet est composé de cheminements doux le long des voiries mais également le long d'un axe traversant nord-ouest. Des places de stationnements sont prévues (parking de midi et visiteurs) ainsi qu'une aire de dépôt des ordures ménagères au niveau de l'accès au lotissement.



ra prévu.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Dossier de déclaration loi sur l'eau
- Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale du projet (dont superficie totale lotie)	45 183 m ² (42 577 m ²)
Surface privative des lots individuels	24 958 m ²
Surface moyenne des lots individuels	489 m ²
Surface des espaces communs imperméabilisés (voirie, trottoirs, accès, etc)	5 621 m ²
Surface en espaces verts publics (espaces naturels)	11 998 m ²
Superficie totale des espaces communs (imperméabilisés + espaces verts)	17 619 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles :

- Section AK n°172, 173p et 778p
- Section AB n°947p, 949p, 1150p, 1691 et 1797

Projet situé le long de la RD 652

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 13 ' 40 " O Lat. 44 ° 03 ' 29 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. Dans un rayon de 3 km autour on retrouve la ZNIEFF I n°720000950 "La Plaine du pigeon et le marais du Mahourat" (810 m environ à l'ouest) et la ZNIEFF II n°720001980 "L'ancien étang de Lit-et-Mixe" et le courant de Contis (environ 130 m au nord).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de SAINT JULIEN EN BORN fait partie de la liste des communes françaises riveraines de l'océan ou de la mer, telles qu'elles sont définies par la loi littoral (Loi n° 86-2 du 3 janvier 1986).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se situe au sein d'aucune zone humide d'importance majeure, ou zone humide du SDAGE ou du SAGE. Toutefois, le diagnostic zone humide mené sur site au sein du périmètre d'étude élargi a mis en évidence une zone humide floristique de 3 331 m ² . Une modification du plan de masse permet d'éviter la totalité de ce secteur grâce à une modification du périmètre et des mesures d'évitement (Cf. Notice d'incidences environnementales en annexe et complément d'informations). Les incidences sur les zones humides sont donc qualifiées de négligeable.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par un PPRN ou un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans un rayon de 500 m autour du projet, 7 anciens sites industriels sont recensés. Néanmoins, dans ce même rayon, aucun site pollué ou potentiellement pollué n'est recensé.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve entièrement inclus dans le périmètre du site inscrit "Etangs landais sud" n°SIN0000208.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas inclus au sein d'un site Natura 2000 mais il est situé à 130 m au sud de la ZSC n°FR7200715 "Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé dans un rayon de 3 km autour du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le niveau de nappe superficielle étant proche du niveau du terrain naturel (Cf. Notice d'incidence environnementale et complément d'informations), les travaux concernant l'enfouissement des réseaux (EU, EP, téléphone, etc.) seront réalisés en période de basses eaux. Cette problématique sera étudiée au sein du dossier de déclaration Loi sur l'Eau auquel est soumis le projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement entraînera l'altération/destruction des habitats naturels situés au droit des surfaces imperméabilisées (voirie, futures habitations, etc.) qui sont également le support de la faune recensée sur site. Cependant, les principaux enjeux écologiques présents sur sites sont évités (cf. Notice d'incidence environnementale en annexe). Les continuités écologiques à l'échelle locale ne se trouveront pas altérées par le projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à l'intérieur d'un site Natura 2000 et les connexions hydrauliques avec le site le plus proche sont inexistantes. Ainsi, l'aménagement n'est pas de nature à remettre en cause la bonne conservation des habitats ou des espèces ayant justifié la désignation de ce site Natura 2000. Les impacts indirects via le réseau hydrographique sont également à exclure au vu de la stratégie de gestion des eaux pluviales in situ qui est prévue.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à 130 m du site projet. Par ailleurs, aucune espèce déterminante de ce site n'a été retrouvé dans ou aux abords proche du projet. Les incidences sur les ZNIEFF sont donc nulles.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du projet entraînera la consommation d'espaces naturels et forestiers à savoir un boisement en lisière de la matrice urbaine existante. Le projet préserve néanmoins un secteur boisé au sud, en l'état.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondations : érosion et submersion marine - Séisme : Très faible - Incendie feu de forêt : projet classé en aléa fort à moyen selon le secteur - Mouvement de terrain (argiles) Concernant le risque incendie, le projet sera équipé de deux bornes incendie et une zone tampon de 12 m sera respectée concernant les lots en contact direct avec le massif forestier, et traitée en pare-feu. L'obligation légale de débroussaillage sera respectée en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion des sols en habitations engendre une augmentation locale minime du trafic. En effet, le projet comprend un total de 51 lots. A raison de deux véhicules par logement (hypothèse haute) et d'un aller-retour quotidien, c'est environ 204 véhicules/jour qui s'additionnent au trafic actuel. Cette hausse de trafic n'est pas en mesure de compromettre la fluidité de la circulation sur la RD 652, voie de transport majeure la plus proche du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. En phase d'exploitation, les habitations seront concernées par le bruit de fond relatif à un milieu urbanisé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol au regard de la nature sableuse du substrat.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations. Celles-ci viendront s'ajouter à celles des autres habitations aux alentours.</p> <p>De la même manière, les futures habitations seront concernées par les émissions lumineuses produites par les habitations attenantes.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les engins utilisés provoqueront l'émission de gaz d'échappement et de poussières lors de leur déplacement et de leur usage. Cependant, cette nuisance sera strictement limitée à la durée du chantier (incidence temporaire). En phase d'exploitation, la circulation des véhicules engendrera également le rejet de gaz d'échappement. Néanmoins ces incidences ne sont pas de nature à dégrader la qualité de l'air au niveau local.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation des travaux d'enfouissement en période de basses eaux permettra d'éviter le recours à un rabattement de nappe et à un éventuel rejets des eaux pompées.</p> <p>Les eaux pluviales seront quant à elles gérées par infiltrations, une surverse exceptionnelle étant prévue au niveau du fossé longeant la RD652. Ces eaux seront pré-traitées par décantation avant leur rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux usées se fera par via le réseau d'assainissement collectif communal. Les eaux usées de la commune sont prises en charge par la STEP situé sur le territoire communal (capacité nominale 11 000 EH). En 2018, l'agglomération d'assainissement comptait 6 600 EH.</p> <p>La charge supplémentaire apportée par le projet, minime au regard des capacités de la STEP, pourra être prise en charge de manière satisfaisante.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion du terrain en lotissement modifiera la vision paysagère du site étant donné le caractère forestier actuel du secteur. Cependant, le projet prévoit la conservation de nombreux sujets arborés, dans l'emprise et en lisière de celle-ci. Par ailleurs, un large espace vert commun boisé est conservé au sud de l'emprise qui possède une topographie plus élevée. La visibilité sera ainsi réduite depuis la RD652, principale zone fréquentée aux abords du projet. Aucune incidence n'est à noter en ce qui concerne le patrimoine culturel, archéologique et architectural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de cet aménagement amène à reconsidérer le terrain du projet vers une zone à usage d'habitations.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction liées à l'élaboration du projet sont consultables au sein de la notice d'incidence environnementale (Partie II. Analyse des incidences du projet sur l'environnement)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne remettra pas en cause la conservation des habitats et des populations faunistiques et floristiques locales, grâce aux mesures correctives employées. Aucune incidence directe ou indirecte n'est à prévoir en ce qui concerne les habitats et/ou espèces des sites Natura 2000 ainsi que des ZNIEFF les plus proches. Les eaux pluviales seront gérées de manière qualitative et quantitative via une gestion par infiltration au sein de noues et bassins paysagers, et les eaux usées seront recueillies au sein du réseau collectif. Aucun rejet d'effluent n'aura lieu vers le milieu naturel. Par ailleurs, le site projet est situé en continuité de la trame urbaine existante, et son aménagement n'altérera pas les continuités écologiques. La zone humide diagnostiquée au sein du périmètre d'étude sera évitée à 100%. Le projet ne génère donc que des incidences faibles à négligeables (plus de détails au sein de la notice d'incidence environnementale en annexe).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6) - Plan de composition du projet (4) - OAP du secteur concerné (4.2) - Extrait du plan de zonage du PLU (4.2) - Notice d'incidence environnementale (5, 6 et 7) - Cartographie des milieux naturels remarquables (5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



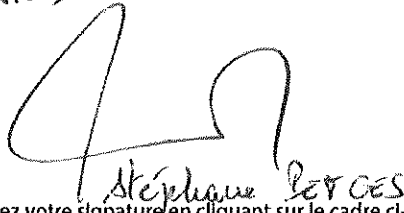
Fait à

Castels

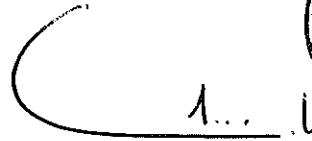
le

24 juin 2021

Signature

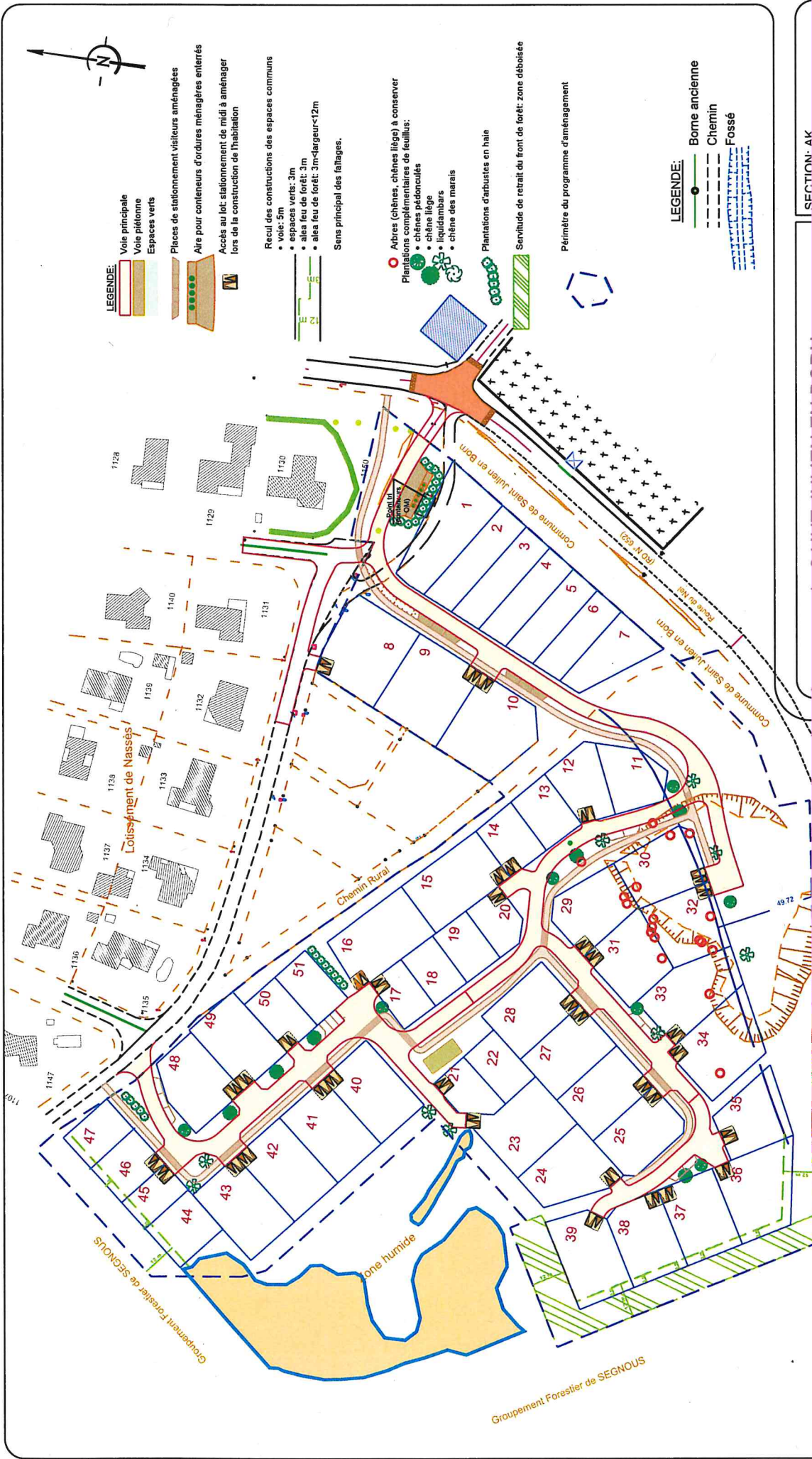

Stéphane BERGES

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus





Gilles DUBOIS



LEGENDE:

- Vole principale
- Vole piétonne
- Espaces verts
- Places de stationnement visiteurs aménagées
- Aire pour conteneurs d'ordures ménagères enterrés
- Accès au lot: stationnement de midi à aménager lors de la construction de l'habitation

Recul des constructions des espaces communs

- voie: 5m
- espaces verts: 3m
- allée feu de forêt: 3m
- allée feu de forêt: 3m-largeur<12m

Sens principal des façades.

Arbres (chênes, chênes liège) à conserver

Plantations complémentaires de feuillus:

- chêne liège
- liquidambar
- chêne des marais

Plantations d'arbustes en haie

Servitude de retrait du front de forêt: zone déboisée

Périmètre du programme d'aménagement

LEGENDE:

- Borne ancienne
- Chemin
- Fossé

Réalisé par l'Indivision PETGES-CAPEYRON et la Commune de SAINT JULIEN EN BORN

Réf. 17540
Date: 6 avril 2020
Modification:

PA 4 - PLAN DE COMPOSITION
ECHELLE: 1 / 1250

SUPERFICIE: 43 279 m²



S.A.R.L. DUNE
Géomètres Experts Foncier Associés
BUREAU DE MEZOS: RD 66 - "Boucaour" - 40170 - MEZOS
Tél: 05-59-42-50-96 - E-mail: mezos@dune40.com

REPRODUCTION RESERVEE

Superficie moyenne: 489 m²

SECTION: AK